

FRANCE

# La grande bataille de la taxation des ultrariches

🕒 8 min ▪ PAR MAXENCE ARMANT, DAVID BENSOUSSAN ET LAURENT FARGUES



Gabriel Zucman, à Paris School of Economics, le 12 septembre. L'économiste plaide pour un impôt garantissant que les 1 800 foyers possédant plus de 100 millions d'euros paient chaque année au fisc l'équivalent de 2 % de leur patrimoine. Sébastien SORIANO / Le Figaro / Figarophoto.com

**Soutenue par des Prix Nobel et vivement combattue par le patronat, la taxe Zucman est au cœur des négociations budgétaires entre la gauche et le nouveau Premier ministre. A Bercy, des solutions alternatives sont déjà sur la table.**

C'est la bombe fiscale de la rentrée. La taxe Zucman qui vise les grandes fortunes de France est au cœur des négociations budgétaires entre les députés socialistes et le nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu. Un outil d'équité fiscale pour les premiers. Une condition de survie à Matignon pour le second. Le père de la mesure, l'économiste Gabriel Zucman, enchaîne les interventions médiatiques pour expliquer sa proposition : la création d'un nouvel impôt garantissant que les 1 800 foyers possédant plus de 100 millions d'euros paient

chaque année au fisc l'équivalent de 2 % de leur patrimoine.

Omniprésent, le professeur à Normale sup et Berkeley dégage systématiquement deux arguments chocs. Première lame : le classement annuel de *Challenges* montre que les 500 plus grandes fortunes de France pèsent aujourd'hui 42 % du PIB, contre 6 % il y a trente ans. Deuxième lame : les techniques d'optimisation fiscale permettent aux milliardaires de payer proportionnellement « *deux fois moins d'im-pôts que la moyenne des Français* ». Un chiffre toutefois controversé qui s'appuie sur une étude de l'Institut des politiques publiques calculant que le « taux effectif d'imposition » des 75 plus riches contribuables – en incluant les profits non distribués des sociétés qu'ils contrôlent – s'élève à 26 %. Alors que ce taux devrait atteindre 59 % si leurs revenus étaient soumis aux mêmes prélèvements directs que le reste de la population (cotisations sociales incluses).

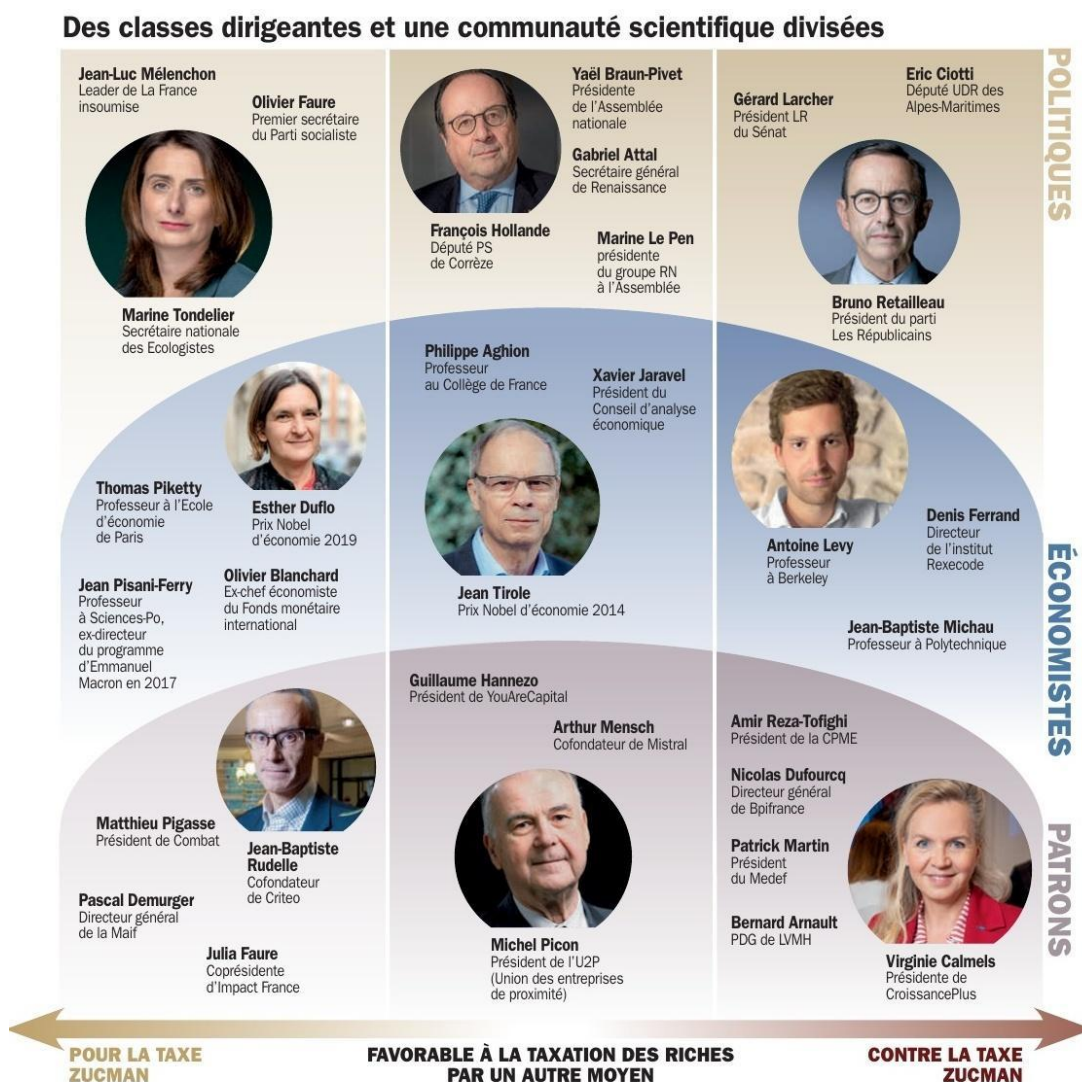
### **« *Minimum syndical* »**

La gauche en fait un totem. « *L'objectif de la taxe Zucman, c'est celui de la justice*, a lancé Boris Vallaud, chef de file des députés PS, sur RTL le 21 septembre. *Les classes moyennes paient les impôts qui ne sont pas payés par les hyperriches. C'est inadmissible.* » Déjà, les députés écologistes Clémentine Autain et Eva Sas appellent à reprendre leur proposition de loi, votée en première lecture à l'Assemblée en janvier puis rejetée par le Sénat, qui instaure un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultrariches. En y incluant les actions des entreprises qu'ils dirigent, les biens professionnels dans le jargon. Plusieurs économistes de renom soutiennent la démarche. A l'image de Thomas Piketty, ex-directeur de thèse de Gabriel Zucman, pour qui le 2 % est « *un minimum syndical* ». Ou d'Olivier Blanchard, ex-chef économiste du Fonds monétaire international, et de Jean Pisani-Ferry, professeur à Sciences-Po et... ancien coordinateur du programme d'Emmanuel Macron en 2017.

Début juillet, sept Prix Nobel, dont Esther Duflot et Joseph Stiglitz, ont pris la plume pour défendre la nouvelle taxe. « *La France a l'occasion, de nouveau, de montrer la voie au reste du monde*, écrivaient-ils dans *Le Monde*. *En 1954, elle a été le premier pays à créer une taxe sur la valeur ajoutée (TVA). L'impôt sur les ultrariches est celui dont nous avons besoin aujourd'hui.* » Quelques patrons se

sont même ralliés à la cause. Trois entrepreneurs, dont Jean-Baptiste Rudelle, le fondateur de Criteo, y voient une « *question de cohésion nationale* » et se disent prêts à contribuer, tout comme l'homme d'affaires Matthieu Pigasse ou le directeur général de la Maif Pascal Demurger.

Mais, dans les rangs patronaux, c'est surtout la révolte qui gronde. Dès le 13 septembre, le président du Medef, Patrick Martin, a menacé « *d'une grande mobilisation patronale* » avant de railler « *la Zucmania, le tube du moment qui fait perdre la raison* ». Nombre de figures du business ont renchéri, tel le dirigeant de Bpifrance Nicolas Dufourcq qui fustige « *un truc complètement absurde* » ou le président de Radiall, Pierre Gattaz, qui s'alarme du « *trotskisme qui revient* ». Quant à Bernard Arnault, le PDG de LVMH (actionnaire de Challenges), il a qualifié Gabriel Zucman de « *militant d'extrême gauche* » cherchant à « *mettre à terre l'économie française* ».



## Préjudices pour l'économie

Sur le fond, en tête des critiques anti-taxe Zucman, il y a le préjudice que cet impôt plancher causerait à l'investissement. « *Taxer le capital productif, c'est s'exposer à la fuite des capitaux, de nos entreprises, de nos emplois, de notre prospérité* », alerte Christian Gollier, économiste à la Toulouse School of Economics. Concrètement, le chef d'entreprise qui serait ponctionné aurait ses sommes en moins à réinvestir dans sa société. Un danger martelé par la droite. « *La taxe Zucman, ce serait un effondrement économique* », tance Bruno Retailleau, le président des Républicains. Même à gauche, François Hollande appelle à ne pas inclure les biens professionnels dans le futur impôt pour « *éviter les cessions d'entreprise qui seraient préjudiciables à l'économie* ».

Les opposants mettent aussi en cause le rendement de la future taxe. Tandis que Gabriel Zucman table sur une recette de 20 milliards d'euros par an, le professeur au Collège de France Philippe Aghion l'évalue plutôt à 5 milliards. Car cet impôt sans précédent risque d'inciter les 1 800 ménages concernés à l'exil. « *En pratique, cette taxe repose sur une dizaine de familles à qui tous les pays du monde vont dérouler le tapis rouge* », note Antoine Levy, professeur à Berkeley. Sans compter la faisabilité juridique de la taxe sur les ultrariches. « *La jurisprudence du Conseil constitutionnel limite le total de l'impôt payé par un contribuable au regard de son revenu disponible et non d'un revenu potentiel*, prévient le député Liot Charles de Courson, rapporteur général du Budget. *Le nouvel impôt sera donc considéré comme confiscatoire dès lors qu'il s'appliquera à des biens qui rapportent moins de 2 %.* »

Au total, loin de faire consensus, en dépit de sa forte popularité – 86 % des Français y sont favorables selon l'Ifop –, la taxe Zucman est devenue un véritable casse-tête pour le nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu. Le 13 septembre, il s'est dit prêt à « *travailler sans idéologie* » tout en souhaitant épargner « *au maximum* » les biens professionnels. En réalité, cela fait plus d'un an que la taxation des grandes fortunes agite les hauts fonctionnaires de Bercy. Eric Lombard, le ministre démissionnaire des Finances, a ressorti l'idée d'une « *contribution différentielle* » visant uniquement le patrimoine financier des millionnaires – le seuil précis est encore incertain –, sur lequel les ménages

paieraient une taxe allant jusqu'à 0,5 % de leurs actifs (en tenant compte des autres impôts déjà acquittés). Une idée écartée il y a un an par l'Élysée car elle ressemblait trop à un retour de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Cette contribution serait surtout largement inefficace puisque, comme l'ISF, elle raterait la cible des milliardaires. « *Il faudrait la combiner avec un dispositif ciblant les holdings familiaux dans lesquels les grandes fortunes accumulent du cash sans jamais le distribuer et donc sans être taxées* », remarque un expert du ministère des Finances. Le défi du fisc serait alors de viser la trésorerie de ces holdings qui ne sert pas au développement réel de ces sociétés. « *Mais attention toutefois à ne pas créer une usine à gaz qui rapporterait des sommes peu importantes* », prévient le financier Guillaume Hannezo, qui préconise de s'attaquer plutôt aux avantages fiscaux des donations et successions.

De fait, si les grandes fortunes accumulent du cash dans leur holding, elles peuvent ensuite le transmettre à leurs enfants en payant peu d'impôts. Selon le Conseil d'analyse économique, les 0,1 % de Français les plus riches ne paient, en moyenne, que 10 % de droits de succession. Bien loin du taux théorique de 45 %.

Avec deux mécanismes majeurs d'optimisation fiscale. Le premier est l'assurance-vie. « *Les assurances-vie luxembourgeoises, très souples, peuvent abriter des actifs non professionnels et des holdings personnels* », précise un expert. Lors de la transmission, ces véhicules financiers profitent d'un barème plus avantageux que les droits de mutation classiques.

---

**Le Premier ministre Sébastien Lecornu s'est dit prêt à « travailler sans idéologie » tout en souhaitant épargner « au maximum » les biens professionnels.**

---

## **Pacte Dutreil sur la sellette**

Le second est le pacte Dutreil, qui va bientôt faire l'objet d'un rapport sévère de la Cour des comptes. Les titres d'entreprise bénéficient d'un abattement de 75 %, si les héritiers les conservent pendant six ans. Et le « Dutreil » peut se

cumuler avec une réduction de moitié des droits de succession en cas de donation avant 70 ans. De quoi faire tomber l'imposition à 5,6 %. Mais difficile de toucher au « Dutreil », pourtant jugé inefficace par les économistes (*lire l'interview de Xavier Jaravel page 26*) mais très bien défendu par le lobby patronal, orchestré par l'ex-ministre Renaud Dutreil.